

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_031 : TRANSPORTS / MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 À LA CONVENTION DE COORDINATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES ENTRE LA CABA ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

Vu la délibération n° DEL_2018_127 du 20 septembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° CP-2018-09/17-191-2102 de la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 20 septembre 2018 par laquelle le Conseil Régional a approuvé la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° DEL_2019_145 du 30 septembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue

entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer, au titre de l'année scolaire 2021/2022, le contenu de l'annexe 2, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de jours de fonctionnement, du coût kilométrique et de la fréquentation des lignes mutualisées ;

Considérant que l'article 15 de la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose que les annexes, qui complètent la convention, sont adoptées par chacune des assemblées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'annexe 2 modifiée à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, telle que jointe en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches qui seraient nécessaires à son application.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.